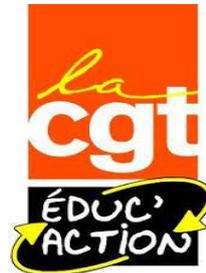




LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



Communiqué de presse

Les organisations syndicales signataires dénoncent la baisse très importante des moyens d'enseignement dans les établissements scolaires du second degré en Sarthe.

A la rentrée 2021, c'est l'équivalent de 34 postes d'enseignants qui seront supprimés dans ces établissements pour des effectifs en baisse de seulement 128 élèves ! Dans plusieurs établissements, nous pouvons noter que la perte de quelques élèves entraîne une baisse de moyens disproportionnée. Ainsi, La situation est particulièrement tendue dans les collèges sarthois qui voient l'équivalent de plus de 40 postes supprimés.

Alors que tout montre que la crise sanitaire actuelle a de lourdes conséquences sur les apprentissages des élèves, alors que tout devrait être fait pour permettre un enseignement dans des conditions optimales, la seule réponse du ministère est la suppression massive de postes. Celle-ci ne saurait être compensée par la très forte augmentation des heures supplémentaires qui aboutira à faire travailler plus des professeurs moins nombreux, et donc moins disponibles pour leurs élèves.

Dans la voie professionnelle, les économies faites sur la quantité des enseignements dispensés aux élèves, notamment en enseignement général, aboutissent très logiquement à des diminutions drastiques de postes (parfois jusqu'à 76 heures d'enseignement de moins) sans diminution des effectifs élèves alors que le but est de mettre en valeur l'apprentissage et la voie professionnelle.

Les organisations syndicales signataires revendiquent l'annulation des suppressions de postes (93 dans l'académie) et, au contraire, la création de postes en remplacement des heures supplémentaires que les professeurs ne pourront pas supporter tant les conditions de travail sont éprouvantes. Il est à rappeler que les remplacements des enseignants absents ne sont plus assurés correctement par le rectorat. Les collègues sous pression sont ainsi sollicités pour les effectuer et les élèves n'ont parfois pas de cours pendant des semaines.

Nous appelons tous les collègues, localement, à rejeter, lorsque cela est nécessaire, les dotations horaires proposées, à prononcer des motions et des vœux pour maintenir des postes d'enseignant au lieu de les transformer en heures supplémentaires, lors des votes aux conseils d'administration, et à se mobiliser, y compris, localement, par la grève, pour obtenir les moyens qui permettront, dans le contexte actuel très difficile, de délivrer aux élèves un enseignement de qualité dans les meilleures conditions possibles.

Les organisations syndicales signataires invitent les collègues à se mobiliser le mercredi 10 mars 2021, à 14 heures, devant la DSDEN, Boulevard Paixhans, au Mans.